

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 111 – ÉDITION DU 30 JANVIER 2018**

*SDIS de Meurthe-et-Moselle – 27a rue du Cardinal Mathieu – CS 14305 – 54043 NANCY CEDEX*

Tél. 03 83 41 18 00 – Fax. 03 83 41 18 59

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 30 janvier 2018-**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

Bureau du conseil d'administration du 25 janvier 2018

- DÉLIBÉRATION N° D2018\_001 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 19 octobre 2017
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_002 Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre le SDIS et l'Université de Lorraine pour l'étude sur la réalisation d'un drone terrestre
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_003 Partenariat entre le SDIS et le CNFPT
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_004 Engagement de jeunes en service civique - prestation complémentaire
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_005 Communication sur le résultat d'un contentieux. Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_006 Autorisation d'ester en justice - Octroi de la protection fonctionnelle - Affaire X
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_007 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_008 Autorisation d'ester en justice - Audience correctionnelle et protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_009 Modification du règlement interne des MAPA
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_010 Autorisation de signature d'avenants à marché public
- DÉLIBÉRATION N° D2018\_011 Autorisation de signature d'un bail de location pour un logement attribué par nécessité absolue de service

**1 – Arrêtés réglementaires**

- Arrêté SDIS n°2017-3388 portant nomination de Madame Martine COULOMBEL, régisseur titulaire de la régie d'avance
- Arrêté SDIS 17-2359 fixant pour l'année 2017 le tableau complémentaire d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle

- Arrêté SDIS 17-2387 fixant pour l'année 2017 le tableau complémentaire d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle
  
- Arrêté SDIS 17-3226 fixant le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2017 pour le service départemental de Meurthe-et-Moselle
  
- Arrêté SDIS 17-3332 fixant pour l'année 2018 le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle
  
- Arrêté SDIS 17-3333 fixant pour l'année 2018 le tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle
  
- Arrêté SDIS 17-2813 établissant la liste d'aptitude après examen professionnel pour l'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels
  
- Décision DIR18-033 portant liste opérationnelle des sapeurs-pompiers du groupe « animalier », habilités au tir par propulseur hypodermique pour l'année 2018
  
- Décision DIR18-035 portant liste opérationnelle des activités physiques et sportives des sapeurs-pompiers du pour l'année 2018
  
- Décision DIR18-041 portant liste opérationnelle des systèmes d'information et de communication pour l'année 2018
  
- Décision DIR18-042 portant liste opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers spécialisées « feux de forêts », aptes à être engagés en renfort extra-départementaux e pour l'année 2018
  
- Décision DIR18-043 portant liste opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers titulaires de l'emploi « échelier » pour l'année 2018

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 25 JANVIER 2018**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 25 JANVIER 2018

---

### DÉLIBÉRATION N° D2018\_001      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2017

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 19 octobre 2017.

### DÉLIBÉRATION N° D2018\_002      AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS ET L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE POUR L'ÉTUDE SUR LA RÉALISATION D'UN DRÔNE TERRESTRE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-069 du 6 juillet 2017 relative à l'information sur les réponses du Ministère de l'Intérieur aux demandes de subventions déposées dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements structurants des SDIS,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-073 du 6 juillet 2017 relative à la fixation des durées d'amortissement dans le cadre du projet d'étude sur la réalisation d'un drone terrestre et attribution d'une subvention par l'État,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de partenariat entre le SDIS et l'Université de Lorraine, et plus particulièrement sa composante, l'IUT Nancy Brabois, telle que figurant en annexe à la présente délibération ;

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à la signer et procéder à tous les actes de gestion qui en découlent ;

- **accepte** le versement par l'Université de Lorraine d'une subvention d'investissement de 20 500 € sur l'exercice budgétaire 2018 (chapitre 13, article 1318).

### DÉLIBÉRATION N° D2018\_003      PARTENARIAT ENTRE LE SDIS ET LE CNFPT

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la convention de partenariat entre le SDIS de Meurthe-et-Moselle et le CNFPT telle que présentée en annexe.

**DÉLIBÉRATION N° D2018\_004**      ENGAGEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE - PRESTATION COMPLÉMENTAIRE

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu l'article R121-25 du code du service national,  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2015-063 du 28 mai 2015,  
Vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°D2016-162 du 8 décembre 2016,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à verser aux volontaires en service civique une prestation en espèce nécessaire à la subsistance, l'équipement, le logement et le transport du volontaire dont le montant est fixé à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique,

- **autorise**, pour les volontaires en service civique devant s'acquitter d'un loyer à leur charge, cette prestation sera portée à 200 euros mensuels sur présentation des pièces justificatives correspondantes et sous réserve du respect des conditions permettant l'exonération des cotisations sociales sur cette prestation complémentaire.

**DÉLIBÉRATION N° D2018\_005**      COMMUNICATION SUR LE RÉSULTAT D'UN CONTENTIEUX. PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°D2017\_114 du bureau du conseil d'administration du 19 octobre 2017,  
Vu la délibération n°D2017\_133 du bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2017,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du jugement du Tribunal Correctionnel de Nancy en date du 9 octobre 2017 dans l'affaire SDIS-X-X-X/X,

- **prend acte** du jugement du Tribunal Correctionnel de Briey en date du 21 novembre 2017 dans l'affaire SDIS-X-X-XX-X/X,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N° D2018\_006**      AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE - AFFAIRE X

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du bureau n°2015-075 du 26 juin 2015,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel de Nancy du SDIS en tant que personne morale et d'un sous-officier de sapeurs-pompiers, à titre personnel, prononcée par la juge d'instruction le 20 décembre 2017,

- **autorise** son Président à ester en justice en défense dans le cadre de la procédure judiciaire à venir devant le Tribunal Correctionnel de Nancy,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle à mandater le Cabinet LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN, Avocats à la cour, afin d'assurer la défense de l'établissement,

- **prend acte** du droit à la protection fonctionnelle de l'agent, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels, poursuivi à titre personnel,

- **autorise**, dans le cadre de cette protection fonctionnelle, le service départemental d'incendie et de secours à prendre en charge les frais de procédure et notamment les honoraires d'avocat du Cabinet MUSCHEL & METGER, Avocats à la cour, et conseil du sapeur-pompier poursuivi,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à liquider et mandater les provisions, avoirs et soldes d'honoraires d'avocats ainsi que toutes dépenses liées à la procédure.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2018\_007**      AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Nancy dans l'affaire SDIS-X-/X et à assurer la protection fonctionnelle de l'agent victime,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et son agent dans cette affaire,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2018\_008**      AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AUDIENCE CORRECTIONNELLE ET PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal pour enfants de Briey dans l'affaire SDIS-X/X et à assurer la protection fonctionnelle de l'agent victime,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et son agent dans cette affaire,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

## **DÉLIBÉRATION N° D2018\_009**      MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERNE DES MAPA

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le règlement interne des achats à procédure adaptée du SDIS de Meurthe et Moselle Annexé à la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 23 juin 2004

Modifié et annexé à la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 23 décembre 2004

Modifié et annexé à la délibération du Conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours du 20 avril 2006

Modifié et annexé à la délibération du Conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours du 2 octobre 2006

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 21 juin 2007

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 28 janvier 2008

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 1er avril 2009

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 7 avril 2010

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 7 juin 2011

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 20 décembre 2011,

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 30 mars 2012,

Modifié par la délibération du bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 5 février 2014,

Modifié par la délibération du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 15 décembre 2015,

Modifié par la délibération du bureau Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du 15 septembre 2016,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **modifie** le règlement interne des achats à procédure adaptée du SDIS de Meurthe-et-Moselle comme suit :

Article 7 : Publicité des marchés de fournitures courantes et services compris entre 90 000 et ~~209 000~~ 221 000 euros HT

Les achats de prestations homogènes de services ou de fournitures dont le montant est compris entre 90 000 et ~~209 000~~ 221 000 euros hors taxes font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au bulletin officiel des annonces des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics [...]

Article 8 : Publicité des marchés de travaux compris entre 90 000 et ~~5 225 000~~ 5 548 000 euros HT.

Les opérations de travaux dont le montant est compris entre 90 000 et ~~5-225-000~~ 5 548 000 euros HT font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au bulletin officiel des annonces des marchés publics ou dans un journal d'annonce local habilité à recevoir des annonces légales conformément aux dispositions de l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics. [...]

Article 9 : Marchés passés selon la procédure adaptée :

Lorsque les marchés publics de fournitures et de services sont d'un montant inférieur à 209 000 ~~221-000~~ euros H.T., et lorsque les marchés de travaux sont d'un montant inférieur à ~~5-225-000~~ 5 548 000 euros H.T. , le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle peut :

- soit recourir à une procédure formalisée définie à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics à savoir l'appel d'offres (ouvert ou restreint), ou la procédure concurrentielle avec négociation si le besoin entre dans un des cas listé à l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics,
- soit utiliser les procédures adaptées définies ci-après en fonction du montant et des caractéristiques de ses marchés.[...]

Article 10 : Détermination des critères de sélection des candidatures

Pour les marchés de prestations homogènes de services ou de fournitures compris entre 90 000 et ~~209-000~~ 221 000 euros H.T. ou les opérations de travaux compris entre 90 000 et ~~5-225-000~~ 5 548 000 euros H.T. , les candidats, avant d'être admis à présenter une offre, sont sélectionnés s'ils ne rentrent pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner et sur leurs capacités professionnelles, techniques et financières conformément aux dispositions des articles 45, 46, 47, 48, 51 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 44, 48, 49, 50, 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics.[...]

Article 12 : Commissions

12.1 Rôle et composition de la commission d'ouverture de plis :

Dans le cadre des marchés de prestations homogènes de services ou de fournitures compris entre 90 000 et ~~209-000~~ 221 000 euros H.T. ou les opérations de travaux comprises entre 90 000 et ~~5-225-000~~ 5 548 000 euros H.T. passés selon une procédure adaptée, la commission interne procède à l'ouverture des plis relatifs aux candidatures et aux offres et vérifie leur régularité.[...]

12.2 Rôle et composition de la commission travaux :

Dans le cadre des marchés restreints de maîtrise d'œuvre compris entre 90 000 et 209 000 221 000 euros H.T. la commission travaux peut être réunie pour examiner les candidatures. Cette commission procède au choix motivé des candidats admis à présenter une offre, elle peut auditionner les candidats et elle choisit le titulaire sur le fondement du rapport présenté par l'acheteur.

De même pour les opérations de travaux compris entre 90 000 et ~~5-225-000~~ 5 548 000 euros H.T, cette commission choisit le titulaire sur le fondement du rapport présenté par l'acheteur.[...]

Article 16 : Procédure adaptée pour les marchés compris entre 90 000 et ~~209-000~~ 221 000 euros HT pour les marchés de prestations homogènes de services ou de fournitures et compris entre 90 000 et ~~5-225-000~~ 5 548 000 euros HT pour les opérations de travaux.

Pour les marchés de prestations homogènes de services ou de fournitures compris entre 90 000 et 209 000 221 000 euros HT ou les opérations de travaux comprises entre 90 000 et 5 225 000 5 548 000 euros HT, la procédure peut être ouverte ou restreinte.[...]

Article 17 : Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence

Lorsqu'un marché dont le montant est inférieur à ~~209 000~~ 221 000 euros H.T. ne peut être confié qu'à un seul prestataire déterminé pour des raisons techniques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité ou de propriété intellectuelle, celui-ci pourra être conclu sans publicité ni mise en concurrence.

Cette procédure ne peut être mise en œuvre qu'après motivation et accord préalable du Président du conseil d'administration.[...]

Article 18 : Procédure adaptée infructueuse

Pour les marchés de prestations homogènes de services ou de fournitures dont le montant est compris entre 25 000 et ~~209 000~~ 221 000 euros hors taxes, ou 25 000 et ~~5 225 000~~ 5 548 000 euros hors taxes pour les opérations de travaux, en cas d'absence de réponse des entreprises ou si aucune des propositions reçues n'est acceptable, il est procédé à la consultation d'une ou plusieurs entreprises sur le fondement de l'article 22 et 30 I 2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics.[...]

Article 20 : Pièces relatives aux obligations fiscales et sociales et autre

Pour les marchés supérieurs à 3 000 € TTC, les candidats retenus doivent fournir les éléments suivants :

- Une attestation vigilance URSSAF de moins de 6 mois,
- Une attestation de régularité fiscale pour l'année en cours du mois précédent la demande,
- Un k bis de moins de 3 mois. A défaut, les entreprises ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, doivent transmettre une copie du récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises,
- Une attestation d'assurance en cours de validité (et assurance décennale pour les marchés de travaux),
- Un certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail.

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer ledit règlement interne tel que modifié.

## **DÉLIBÉRATION N° D2018\_010**    AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS À MARCHÉ PUBLIC

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer les avenants suivants relatifs au marché n°54-15-31 réhabilitation du centre de secours de Gentilly comme joints en annexe :

- Avenant n° 3 marché n°54-15-31 lot n°1 : Gros œuvre : BCC ;
- Avenant n° 2 marché n°54-15-31lot n°2 : Charpente métallique : ATELIER BOIS ;
- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°3 : Etanchéité : COUVRETANCHE ;

- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°4 : Menuiseries extérieures Alu : NORBA LORRAINE ;
- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°5 : Serrurerie- Métallerie : JEAN ALBERT ;
- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°6 : Plâtrerie : IDEAL PLAFOND ;
- Avenant n° 1 marché n°54-17-08 : Menuiseries Intérieure bois :BALDINI ;
- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°8 : Peinture : ROUSSEAU ET FILS ;
- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°9 : Revêtement de sols durs : JEAN BERNARD REVETEMENT ;
- Avenant n° 1 marché n°54-15-31lot n°10 : Traitement des façades : BOVE ;
- Avenant n° 5 marché n°54-15-31lot n°11 : Electricité : EIFFAGE ;
- Avenant n° 2 marché n°54-15-31lot n°12 : Chauffage : MISSENARD ;
- Avenant n° 2 marché n°54-15-31lot n°13 : Plomberie - Sanitaire : EIFFAGE.

- **autorise** son Président à signer les avenants suivants relatifs au marché n°54-15-31 réhabilitation du centre de secours de Gentilly comme joints en annexe :

- Avenant n° 4 marché n°54-15-31 lot n°1 : Gros œuvre : BCC ;
- Avenant n° 2 marché n°54-15-31lot n°6 : Plâtrerie : IDEAL PLAFOND ;
- Avenant n° 2 marché n°54-17-08 : Menuiseries Intérieure bois :BALDINI ;
- Avenant n° 2 marché n°54-15-31lot n°8 : Peinture : ROUSSEAU ET FILS ;
- Avenant n° 6 marché n°54-15-31lot n°11 : Electricité : EIFFAGE ;
- Avenant n° 3 marché n°54-15-31lot n°12 : Chauffage : MISSENARD.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché 54-15-31 réhabilitation du centre de secours de Gentilly lot n°8 : peinture attribué à la société ROUSSEAU ET FILS comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché 54-15-31 réhabilitation du centre de secours de Gentilly lot n°9 : revêtement de sols attribué à la société JEAN BERNARD REVETEMENT comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n°54-14-21 relatif à la maintenance préventive et curative des portes, portails et barrières – lot n°1 : sites équipés en matériel BN FRANCE attribué à la société KONE rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n°54-14-21 relatif à la maintenance préventive et curative des portes, portails et barrières – lot n°2 : sites équipés en matériel CRAWFORD, CLEVER, WESTLAND attribué à la société KONE rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n°54-14-21 relatif à la maintenance préventive et curative des portes, portails et barrières – lot n°3 sites équipés en matériel HORMANN attribué à la société KONE rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n°54-14-21 relatif à la maintenance préventive et curative des portes, portails et barrières – lot n°4: sites équipés en matériel divers attribué à la société KONE rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché 54-17-01 relatif à la réhabilitation du centre de secours de BAYON lot n°5 : plâtrerie attribué à la société VOSGES PLATRERIE comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché 54-17-01 relatif à la réhabilitation du centre de secours de BAYON lot n°6 : sols attribué à la société MILLER CARRELAGES comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché 54-17-01 relatif à la réhabilitation du centre de secours de BAYON lot n°7 : peinture attribué à la société KELDECO comme joint en annexe.

**DÉLIBÉRATION N° D2018\_011** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION POUR UN LOGEMENT ATTRIBUÉ PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 décembre 2004 relative à l'attribution des logements de fonction,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant au bail de location entre le service départemental d'incendie et de secours et M et Mme X et X, représentés par EURL GERANCE INGOLT, dont le siège social est situé X et portant sur une maison, située X dont le loyer mensuel est fixé à 810 €, augmenté de 50 € de charges et destiné au logement attribué par nécessité absolue de service du Lieutenant X, affecté au groupement territorial Pont à Mousson/Toul et amené à réaliser des gardes en tant que chef de groupe sur le secteur de pont à Mousson.

- **autorise** son Président à signer ledit avenant au bail de location tel que présenté en annexe.

**ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS **17-3332** FIXANT POUR L'ANNEE 2018 LE  
TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJUDANT DE  
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR LE CORPS  
DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-  
MOSELLE -

**Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 8 décembre 2016 fixant le tableau des emplois permanents du S.D.I.S. de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 5 décembre 2017 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le tableau d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année 2018 comme suit :

N° D'ORDRE	CENTRE	NOM	PRENOM
1	CSP PONT A MOUSSON	AIROLDI	Aurélien
2	CSP NANCY	BELCOUR	Emilien
3	CSP LUNEVILLE	JILQUIN	William
4	CSP NANCY	LEMOINE	Christophe
5	CSP PONT A MOUSSON	FRANIATTE	Jérôme
6	CSP TOUL	TALFOURNIER	Guillaume
7	CSP PONT A MOUSSON	FRANCOIS	Cyril
8	CSP NANCY	JOURDAIN	Vincent
9	CSP NANCY	TALLOTTE	Fabienne
10	CSP LUNEVILLE	VISINE	Gauthier
11	CSP NANCY	CLAVEL	Sébastien
12	CSP NANCY	GEVREY	David
13	CSP NANCY	SCHMITT	Renaud
14	CSP NANCY	BORRI	Cédric
15	CSP NANCY	HENRY	Jean-Raphaël
16	CSP LONGWY	WARGA	Sylvain
17	CSP NANCY	BOURGUIGNON	Bertrand
18	CSP LONGWY	ANKI	Nadjim

**ARTICLE 2 :**

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :**

M. Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 14 décembre 2017

**Gauthier BRUNNER**  
Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS 17-3333 FIXANT POUR L'ANNEE 2018 LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CAPORAL-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR LE CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE -

**Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 8 décembre 2016 fixant le tableau des emplois permanents du S.D.I.S. de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 5 décembre 2017 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de M. le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau d'avancement au grade de **Caporal-Chef** de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année **2018** comme suit :

N° D'ORDRE	CENTRE	NOM	PRENOM
1	CSP NANCY	KATANCEVIC	Nicolas
2	CSP PONT A MOUSSON	GENIN	Clément
3	CSP LONGWY	FENICE	Ludovic

**ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** M. Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 14 décembre 2017

**Gauthier BRUNNER**  
Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

**Transmission dématérialisée :** Paierie



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS 17-2359 FIXANT POUR L'ANNEE 2017  
TABLEAU COMPLEMENTAIRE D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
LE CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS  
MEURTHE-ET- MOSELLE -

**Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 8 décembre 2016 fixant le tableau des emplois permanents du S.D.I.S. de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 04 juillet 2017 ;

**VU** l'arrêté SDIS 17-1362 du 13 février 2017, fixant pour l'année 2017, le tableau d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers Meurthe-et- Moselle ;

**VU** l'arrêté SDIS 17-1422 du 7 avril 2017, fixant pour l'année 2017, le tableau complémentaire d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et- Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier BRUNNER, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de M. le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

Le tableau complémentaire d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompier professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompier de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année 2017 comme suit :

N° D'ORDRE	CENTRE	NOM	PRENOM
20	CODIS-CTA	DESCHAMPS	Benjamin
21	CODIS-CTA	HEYMS	Jérémie

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

M. Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 05 juillet 2017

Gauthier BRUNNER

Président du Conseil d'Administration

Du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Pour ampliation  
P/le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
Colonel J.J. HORB

**DESTINATAIRES :**

- Original : Registre central SDIS
- Ampliations : Dossier
- Affichage

Transmission dématérialisée : Paterie

**ARTICLE 3 :**

**ARTICLE 2 :**

**ARTICLE 1 :**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS **17-2837** FIXANT POUR L'ANNEE 2017 LE  
TABLEAU COMPLEMENTAIRE D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR  
LE CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE  
MEURTHE-ET- MOSELLE -

**Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 8 décembre 2016 fixant le tableau des emplois permanents du S.D.I.S. de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 17 octobre 2017 ;

**Vu** l'arrêté SDIS 17-1362 du 13 février 2017, fixant pour l'année 2017, le tableau d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et- Moselle ;

**Vu** l'arrêté SDIS 17-1422 du 7 avril 2017, fixant pour l'année 2017, le tableau complémentaire d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et- Moselle ;

**Vu** l'arrêté SDIS 17-2359 du 31 juillet 2017, fixant pour l'année 2017, le tableau complémentaire d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et- Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de M. le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau complémentaire d'avancement au grade d'Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année **2017** comme suit :

N° D'ORDRE	CENTRE	NOM	PRENOM
22	GSRH	CLAUDE	Sylvain

**ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** M. Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation  
Par le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
Colonel J. J. HORB

Fait à Nancy, le 25 octobre 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paerie



ARRETE SDIS **17-3226** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2017 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.-

**Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion, dans sa séance du 12 octobre 2017;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de M. le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal du SDIS de Meurthe et Moselle, au titre de l'année 2017, est fixé comme suit:

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	Monsieur Emmanuel MOUGEOT

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** M. le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 12 décembre 2017

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie  
CDG 54



Nancy, 19 JAN. 2018

Groupe de Planification et de Coordination Opérationnelles  
Affaire suivie par : le Cdt Nicolas XHAARD-BOLLON  
Courriel : [operation@sdis54.fr](mailto:operation@sdis54.fr)  
Tél : 03.83.41.18.60  
Fax : 03.83.41.18.69  
N° de la note : DIR 18-0033

## Liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers du groupe «animalier», habilités au tir par propulseur hypodermique pour l'année 2018

VU la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, article 46 ;

VU le Décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les services départementaux d'incendie et de secours ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des sapeurs-pompiers ci-dessous est titulaire de la formation aux interventions pour risque animaliers de niveau 2 incluant la formation à l'utilisation des propulseurs hypodermiques ;

**SUR PROPOSITION** du référent départemental «risques animaliers» ;

La liste d'aptitude opérationnelle est définie comme suit :

### Chef d'équipe animalier

7

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
SCH	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
LTN	ZIMMERMANN	Sebastien	PIENNES
ACH	MARTIN	Franck	TOUL
SCH	ZEIMET	Gerard	VAL DE L'ORNE
LTN	LAMBERT	Jean-Marc	VAL DE SEILLE
LTN	ROBERT	Didier	VANDIERES

Cette liste est valable au titre de l'année 2018.

Seuls les membres du groupe animalier inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention pour une mission correspondant à leur habilitation sous contrôle d'un vétérinaire.

**Colonel Jérôme PETITPOISSON**  
**Directeur Départemental**  
**des Services d'Incendie et de Secours,**  
**Chef de Corps**



CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

Nancy, 19 JAN. 2018

Groupement de Planification et de Coordination Opérationnelles  
Affaire suivie par : le Cdt Nicolas XHAARD-BOLLON  
Courriel : [operation@sdis54.fr](mailto:operation@sdis54.fr)  
Tél : 03.83.41.18.60  
Fax : 03.83.41.18.69  
N° de la note : DIR 18-0035

## Liste d'aptitude opérationnelle à l'encadrement des activités physiques et sportives des sapeurs-pompiers pour l'année 2018

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers ;

**SUR PROPOSITION** du Conseiller Technique Départemental des activités physiques ;

La liste d'aptitude opérationnelle est définie comme suit :

### Conseiller des activités physiques

5

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CDT	FRANZETTI	Yoann	Grpt Prévention des Risques Incendie
EAP	ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
EAP	LTN1	VAGNE	Emmanuel	LUNEVILLE
EAP	ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
EAP	ACH	NOEL	Didier	POMPEY

### Educateur des activités physiques

11

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CCH	GEGOUT	Samuel	BRIEY
EAP	ACH	MILLEY	Jerome	CODIS-CTA
EAP	ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
EAP	ADJ	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
EAP	CCH	FORESTIER	Leonard	NANCY GENTILLY
EAP	ACH	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY
EAP	SCH	RICHARD	Landry	NANCY TOMBLAINE
EAP	ADJ	BASTIEN	Pascal	NEUVES MAISONS
EAP	SCH	ARCOBA	Robert	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	ADJ	KAPPES	Olivier	TOUL
EAP	ACH	SARGIS	Jean-Yves	TOUL

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CCH	ZEITLER	Christophe	ARNAVILLE
EAP	ADJ	BLAISE	Lionel	AZERAILLES
EAP	CAP	VIGREUX	Alan	AZERAILLES
EAP	SA1	MARSAL	Anaïs	BADONVILLER
EAP	CAP	MEHLY	Emmanuel	BAYON
EAP	CCH	BEUCHET	Anaïs	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
EAP	ADJ	METADJER	Adrien	BLENOD LES TOUL
EAP	ADJ	BELLIVIER	Nicolas	BRIEY
EAP	ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
EAP	ACH	JORANT	Jean-Luc	BRIEY
EAP	SGT	MOLINA	Alain	BRIEY
EAP	CCH	OLIVIER	Dimitri	BRIEY
EAP	ACH	PANIGHINI	Marc	BRIEY
EAP	ADJ	THIRION	Clément	BULLIGNY
EAP	SCH	MOTAIS	Alexandre	Centre de Formation SP
EAP	SA1	SKRZYPCZAK	Marjorie	CHAMBLEY BUSSIÈRES
EAP	CCH	LOUIS	Jérémy	CHENEVIÈRES
EAP	CCH	MARTIN	Jean-Pierre	CHENEVIÈRES
EAP	SCH	DELBE	Emilie	CODIS-CTA
EAP	SCH	PETITJEAN	Patrice	CODIS-CTA
EAP	SGT	POULARD	Floris	COLOMBEY LES BELLES
EAP	SCH	CILLA	Kevin	DIEULOUARD
EAP	CCH	CERVELLE	Yohann	GERBEVILLER
EAP	SA1	BEYDON	Florian	HARAUCCOURT
EAP	CCH	ROUYER	Jean-Pierre	HARAUCCOURT
EAP	CCH	LAFAYE	Tony	HAROUÉ
EAP	CCH	DARTHOS	Joël	HUSSIGNY GODBRANGE
EAP	SCH	FERRARI	Sebastien	HUSSIGNY GODBRANGE
EAP	SCH	BIAGINI	Eddy	JARNY
EAP	CCH	BOURAHLA	Nadia	JARNY
EAP	ADJ	AIROLDI	Aurélien	LONGWY
EAP	CAP	ALLIE	Benoit	LONGWY
EAP	CCH	BERGER	Gaël	LONGWY
EAP	CCH	BLUMENFELD	Thibaut	LONGWY
EAP	SGT	FOUCHET	Fabien	LONGWY
EAP	CCH	LABONNE	Benjamin	LONGWY
EAP	ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
EAP	CCH	RAELE	Mickael	LONGWY
EAP	SCH	ROTHONG	Olivier	LONGWY
EAP	SA1	TRASSY	Damien	LONGWY
EAP	SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
EAP	SCH	BAROTTE	Olivier	LUNEVILLE

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CCH	BELCOUR	Aurélie	LUNEVILLE
EAP	SCH	GUYOT	Mickael	LUNEVILLE
EAP	SCH	JILQUIN	Williams	LUNEVILLE
EAP	CAP	LECOMTE-SALM	Steven	LUNEVILLE
EAP	CCH	MICLO	Jean-Baptiste	LUNEVILLE
EAP	CCH	ROUSSEL	Damien	LUNEVILLE
EAP	CCH	THIERY	William	LUNEVILLE
EAP	SGT	MOGINOT	Grégory	MANCIEULLES
EAP	ADJ	CIANI	Johann	MOINEVILLE VALLEROY
EAP	SCH	CAPITOLIN	James	NANCY GENTILLY
EAP	ACH	CISTERNINO	Frederic	NANCY GENTILLY
EAP	SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY GENTILLY
EAP	SCH	DELBE	Teddy	NANCY GENTILLY
EAP	SCH	LEMAIRE	Yannick	NANCY GENTILLY
EAP	CCH	MILLET	Remy	NANCY GENTILLY
EAP	ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
EAP	CCH	VEHERT	Matthieu	NANCY GENTILLY
EAP	CCH	BALESTRERI	Romain	NANCY JOFFRE
EAP	CAP	DEISS	Benjamin	NANCY JOFFRE
EAP	SCH	HAUSWALD	Jean-Baptiste	NANCY JOFFRE
EAP	CCH	LE GALL	Sébastien	NANCY JOFFRE
EAP	CCH	LHOTE	Arnaud	NANCY JOFFRE
EAP	SCH	MARCHAL	Christophe	NANCY JOFFRE
EAP	CCH	MARTET	Valentin	NANCY JOFFRE
EAP	CAP	TOUSSAINT	Donovan	NANCY JOFFRE
EAP	SCH	VALTAIN	Alexandre	NANCY JOFFRE
EAP	CCH	BERGERON	Patrice	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	COLIN	Laurent	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	FORAY	David	NANCY TOMBLAINE
EAP	CAP	GRIFFATON	Alex	NANCY TOMBLAINE
EAP	CCH	HARBIL	Jamal	NANCY TOMBLAINE
EAP	ACH	INGRESSI	Corine	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
EAP	SGT	ORLANDI	Fabrice	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
EAP	LTN1	ROUX	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
EAP	CCH	DOFFIN	Willy	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	GONCALVES	Cédric	NANCY VANDOEUVRE
EAP	SGT	GOYEZ	Anthony	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	GRANDJEAN	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
EAP	ADJ	PARISSET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	SALZARD	Alexis	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CAP	SOURDIN	Kévin	NANCY VANDOEUVRE
EAP	SGT	BOUCHER	Sébastien	NEUVES MAISONS
EAP	ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CCH	DA SILVA	Arnaud	NEUVES MAISONS
EAP	SCH	ENGEL	Jerome	NEUVES MAISONS
EAP	CAP	HOTTIER	Julien	NEUVES MAISONS
EAP	ADJ	TOURE	Thierry	NEUVES MAISONS
EAP	CAP	CANET	Gilbert	PAGNY SUR MOSELLE
EAP	SGT	FRONTCZAK	Jérémy	PIENNES
EAP	SCH	DORVAUX	Alexis	POMPEY
EAP	CAP	GEOFFROY	Laurent	POMPEY
EAP	ADJ	GIRARDOT	Philippe	POMPEY
EAP	CAP	HEILLIG	Florian	POMPEY
EAP	SCH	HELF	Damien	POMPEY
EAP	CCH	JADOT	David	POMPEY
EAP	SCH	MATHIEU	Sébastien	POMPEY
EAP	SCH	NOEL	Caroline	POMPEY
EAP	ACH	TANNER	Christophe	POMPEY
EAP	ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
EAP	SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
EAP	ADJ	FIORANI	Julien	PONT A MOUSSON
EAP	SGT	GROSDIDIER	Jerome	PONT A MOUSSON
EAP	CCH	COLOMBANI	Alexandre	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	CCH	GOUPIL	Jessy-Lee	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	SA1	HACKLINGER	Vincent	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	ADJ	PICART	Cyrille	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	SGT	VASSART	Christophe	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	SCH	VILLERMIN	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	SA1	ZIMMERMANN	Arnaud	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	CAP	BERGMANN	Adrien	THIAUCOURT REGNIEVILLE
EAP	SGT	FONTAINE	Jonathan	THIAVILLE SUR MEURTHE
EAP	CCH	LAHAROTTE	Patrice	TONNOY
EAP	ACH	GAILLARD	Olivier	TOUL
EAP	CCH	HOUSSON	Mathieu	TOUL
EAP	CCH	SONTOT	Frederic	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
EAP	SCH	DILLESEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE
EAP	CAP	LECLERC	Maxime	VAL DE L'ORNE
EAP	SGT	VISSE	Kevin	VAL DE L'ORNE
EAP	SGT	MARGUIER	Sebastien	VEZELISE
EAP	CCH	AIROLDI	Damien	VILLERUPT

Cette liste est valable au titre de l'année 2018.

**Colonel Jérôme PETITPOISSON**  
**Directeur Départemental**  
**des Services d'Incendie et de Secours,**  
**Chef de Corps**



CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

Nancy, 19 JAN. 2018

Groupeement de Planification et de Coordination Opérationnelles  
Affaire suivie par : le Cdt Nicolas XHAARD-BOLLON  
Courriel : [operation@sdis54.fr](mailto:operation@sdis54.fr)  
Tél : 03.83.41.18.60  
Fax : 03.83.41.18.69  
N° de la note : DIR 18-0041

## Liste d'aptitude opérationnelle des systèmes d'information et de communication pour l'année 2018

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté n° IOCE0931439A du 23 décembre 2009 relatif à l'Ordre de Base National des Systèmes d'Information et de Communication de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté n° INTE1630623A du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication ;

**SUR PROPOSITION** du chef du bureau départemental de la coordination opérationnelle ;

Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'officier des systèmes d'information et de communication :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
HORB	Jean-Jacques	COL	SPP	ETAT-MAJOR
MARTET	Olivier	CDT	SPP	GSTL
GACHENOT	André	CNE	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES
LEROY	Xavier	CNE	SPP	NANCY GENTILLY
JOLY	Philippe	CNE	SPV	GRPT PAM-TOUL
FERRO	Frédéric	LTN1	SPP	CODIS

Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi de chef de salle opérationnelle et d'adjoint :

- *Chefs de salle opérationnelle :*

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
BELLUCCI	Julien	LTN1	SPP	PONT-A-MOUSSON
BONAFFINI	Sylvestre	LTN1	SPP	CODIS-CTA
BOURLARD	Julien	LTN1	SPP	LUNEVILLE
FERRO	Frédéric	LTNHC	SPP	CODIS-CTA
GARNIER	David	LTN1	SPP	TOUL
GODENIR	David	LTN1	SPP	GRPT PAM-TOUL
HAINOT	Christophe	LTN1	SPP	NEUVES-MAISONS

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
JACOB	Christophe	LTN1	SPP	TOUL
LOISON	Thomas	LTN1	SPP	CODIS-CTA
ROLLET	Fabrice	LTN2	SPP	CODIS-CTA
ROUX	Nicolas	LTN1	SPP	NANCY TOMBLAINE
VAGNE	Emmanuel	LTN1	SPP	LUNEVILLE
VERY	Bruno	LTN1	SPP	CODIS-CTA

- Adjoint chef de salle opérationnelle :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
DESCHAMPS	Benjamin	ADJ	SPP	CODIS-CTA
FALLOT	Stephen	ADJ	SPP	CODIS-CTA
HEYMS	Jérémie	ADJ	SPP	CODIS-CTA
MILLEY	Jérôme	ACH	SPP	CODIS-CTA
PAPIRER	Dominique	ADJ	SPP	CODIS-CTA
REMY	Olivier	ACH	SPP	CODIS-CTA
REVEILLE	Sébastien	ADJ	SPP	CODIS-CTA

Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'opérateur de traitement des appels d'urgence (OTAU) :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
BIRI	Kévin	CAP	SPP	CODIS-CTA
CARON	Kévin	CCH	SPP	CODIS-CTA
CHEVILLION	Vincent	SCH	SPP	NANCY TOMBLAINE
CLAUSSE	Anne	SCH	SPP	CODIS-CTA
CREACH	Mathieu	CCH	SPP	CODIS-CTA
DELBE	Emilie	SCH	SPP	CODIS-CTA
GACHENOT	André	ATP1	PATS	CODIS-CTA
GAILLARD	Joël	AAP1	PATS	CODIS-CTA
JANNUER	Magaly	SCH	SPP	CODIS-CTA
JEAUGEY	Yann	CCH	SPP	CODIS-CTA
LAMBERT	Jennifer	SCH	SPP	CODIS-CTA
LAPIERRE	Véronique	ATP2	PATS	CODIS-CTA
LAUTREFIN	Adrien	CCH	SPP	CODIS-CTA
LEFEBVRE	Loïc	SCH	SPP	CODIS-CTA
LOUAIL	Saïd	SCH	SPP	CODIS-CTA
PETITJEAN	Patrice	SCH	SPP	CODIS-CTA
PIERRE	Jérôme	SCH	SPP	CODIS-CTA
SPIRAL	Franck	SCH	SPP	CODIS-CTA
THOUVENIN	Hervé	SCH	SPP	CODIS-CTA
USTUN	Metin	SCH	SPP	CODIS-CTA
VAN-ASSCHE	Sophie	SGT	SPP	CODIS-CTA
WAGENMANN	Aurélia	SCH	SPP	CODIS-CTA

Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'opérateur de coordination opérationnelle (OCO) en salle opérationnelle :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
AUBRIOT	Alexandre	CCH	SPV	PONT-A-MOUSSON
BARTHELEMY	Gilles	SGT	SPV	RICHARDMENIL
BERGER	Franck	CAP	SPV	LUNEVILLE
BIAGINI	Michel	SGT	SPV	JARNY
CARTAUX	Pascal	CCH	SPV	CHAMPENOUX
CASSIN	Laurent	SCH	SPV	NANCY GENTILLY
CAZIN	Mike	CCH	SPV	POMPEY
CLAUDE	Francis	SCH	SPV	RICHARDMENIL
COLLIN	Cyril	SCH	SPV	VAL DE SEILLE
DEMMER	Jocelyn	CAP	SPV	TUCQUENIEUX
DIDIERLAURENT	Rémi	CAP	SPV	BAYON
DINH	David	CAP	SPV	VAL DE L'ORNE
DROUET	Julien	CAP	SPV	BAYON
FOMBARON	Gilbert	ACH	SPV	BLAMONT
GODEFROY	Clément	SA1	SPV	COLOMBEY-LES-BELLES
GRIS	Jordane	CCH	SPV	NANCY VANDOEUVRE
GUERLAND	Guillaume	CCH	SPV	NANCY GENTILLY
GUILLAUME	David	SGT	SPV	BULLIGNY
HARALAMBON	Héloïse	CAP	SPV	POMPEY
HEFTRE	Jérémy	CCH	SPV	SAINT NICOLAS DE PORT
HUMBERT	Nicolas	ADJ	SPV	THIAVILLE-SUR-MEURTHE
KESSLER	Sophie	ADJ	SPV	FAVIERES
LEBON	Olivier	SGT	SPV	NEUVES-MAISONS
LEDIG	Kévin	CCH	SPV	LUNEVILLE
LORETTE	Didier	SCH	SPV	NANCY TOMBLAINE
MALTON	Francis	SCH	SPV	NEUVES-MAISONS
NOEL	Emmanuel	CAP	SPV	BAYON
PIERSON	Eric	SCH	SPV	NANCY TOMBLAINE
PREVOT	Amélie	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
RIBAULT	Emilien	SCH	SPV	VITERNE
ROTH	Noémie	CAP	SPV	DIEULOUARD
SCHMIDT	Ludovic	SGT	SPV	BERTRICHAMPS
SZYMCZAK	Jordan	SGT	SPV	JARNY
TITRY	Pascal	CCH	SPV	POMPEY
TSCHÉILLER	Laurent	CCH	SPV	BAYON
ZIMMERMANN	David	CCH	SPV	LUNEVILLE

Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'opérateur de coordination opérationnelle (OCO) en poste de commandement tactique :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
BALESTRERI	Romain	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
BERTUZZI	Olivier	ACH	SPP	NANCY JOFFRE

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
BIZE	Cyril	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
BOLLE	Stéphane	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
CASSE	Elvis	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
CHAFFIN	Ludovic	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
CHALON	Thomas	SGT	SPP	NANCY JOFFRE
CHAUSSALET	Nicolas	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
CLAUDE	Grégory	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
COLLOT	Florent	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
DENDEN	Stéphane	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
FAGOT	Geoffrey	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
FOUCHET	Thomas	SGT	SPP	NANCY JOFFRE
GERMOND	Jérôme	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
GEVREY	David	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
GIBIERGE	Cyril	CDT	SPP	NANCY JOFFRE
GONCALVES	Michael	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
HAUSWALD	Jean-Baptiste	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
HOLLARD	Arnaud	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
JACQUOT	Sébastien	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
JOURDAIN	Vincent	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
KECH	Martial	ACH	SPP	NANCY JOFFRE
LAUGRAND	Thomas	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
LEGALL	Sébastien	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
L'HOTE	Arnaud	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
MARCHAL	Christophe	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
MARTIN	Philippe	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
MARTIN	Nicolas-Eric	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
MONTANE DE LA ROQUE	Xavier	LTN1	SPP	NANCY JOFFRE
MONTGENIE	Damien	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
MOUGIN	Michael	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
PAILLON	Gregory	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
PERRIN	Cédric	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
PETITJEAN	Jhonas	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
PICARD	Frédéric	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
PINNA	Maxime	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
PLANCHAIS	Mickaël	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
RAOULT	Vincent	ADC	SPP	NANCY JOFFRE
SAVARIAU	Nicolas	SGT	SPP	NANCY JOFFRE
SCHMITT	Renaud	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
SELLIER	Yoann	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
TOUSSAINT	Donovan	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
VANOT	Guillaume	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
VITU	Fabien	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
GACHENOT	André	CNE	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MARTET	Olivier	CDT	SPV	GRPT LUNEVILLOIS
L'HUILLIER	Dominique	LTN	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
REVEILLE	Sébastien	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
AUBERT	Patrick	ACH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS

Nom	Prénom	Grade	Statut	Affectation
BAUDELLOT	Yannick	ADJ	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
BRANDMEYER	Laetitia	SA1	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
COLSON	Cyril	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
GESQUIERE	Luc	ACH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
GRANDJEAN	Jérôme	SGT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
JOANNES	Anthony	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
LAURENSON	Christophe	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MENIGOT	Régis	SGT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MICHEL	Christophe	SGT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MUNIER	Stéphane	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
PETER	Florian	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
PIOT	Julien	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
ROBERT	Aurélien	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
SOURD	Michel	ACH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
THIRION	Damien	ADJ	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
THOMAS	Xavier	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
TRUTT	Régis	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
VONDERSCHER	François-Xavier	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
VOUAUX	Fabien	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
BRUZZESE	Salvatore	ACH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
CAMPION	Christophe	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
DEMOGEOT	Sébastien	SCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
HOELTZEL	Thibault	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
LAVARINI	Johan	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MARINONI	Yannick	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MARINONI	Romain	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MULLER	Pascal	SCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MULLER	Maxime	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
PALLUAUD	Alex	SA1	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
PERCEBOIS	Stéphane	ACH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
PITUELLO	Mickaël	CCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
ROCCHIO	Dominique	CNE	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
ROSSINI	Benjamin	CCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
SALVADORI	Yannick	SA1	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
TOUSSAINT	Sébastien	ACH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN

Cette liste est valable au titre de l'année 2018.

**Colonel Jérôme PETITPOISSON**  
**Directeur Départemental**  
**des Services d'Incendie et de Secours,**  
**Chef de Corps**





Nancy, 19 JAN. 2018

Groupe de Planification et de Coordination Opérationnelles  
Affaire suivie par : le Cdt Nicolas XHAARD-BOLLON  
Courriel : [operation@sdis54.fr](mailto:operation@sdis54.fr)  
Tél : 03.83.41.18.60  
Fax : 03.83.41.18.69  
N° de la note : DIR 18-0042

## Liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers spécialisés « feux de forêts », aptes à être engagés en renforts extra-départementaux pour l'année 2018

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;

VU l'arrêté du 18 avril 2008 fixant le guide national de référence des techniques professionnelles relatif aux manœuvres feux de forêts ;

**SUR PROPOSITION** du référent départemental « feux de forêts » ;

La liste d'aptitude opérationnelle est définie comme suit :

### Chef de colonne FDF

1

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FD 4	CDT	MARTET Olivier	GSTL

### Chef de groupe FDF

7

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FD 3	LCL	JUILLERAT Laurent	GRPT NANCY
FD 3	LCL	LEPOUTERE Bertrand	GRPT PAYS HAUT
FD 3	CDT	XHAARD-BOLLON Nicolas	Grpt Planification et Coordination Op
FD 3	CDT	LEROY Xavier	NANCY GENTILLY
FD 3	CNE	BLAISE Guillaume	Grpt Soutien Ressources Humaines
FD 3	CNE	CHANSON François	LUNEVILLE
FD 3	LTN	THOMASSIN Daniel	GERBEVILLER

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FDF 2	ACH	PERCEBOIS Stephane	AUDUN LE ROMAN
FDF 2	ACH	KOFFOLT Michel	BACCARAT
FDF 2	LTN	BAPTISTE Olivier	BADONVILLER
FDF 2	SCH	JEANBERT Yannick	BADONVILLER
FDF 2	ACH	MARTIN Louis	BADONVILLER
FDF 2	CNE	ROYER Christian	BADONVILLER
FDF 2	SCH	BRULEFER Rémy	BAYON
FDF 2	CCH	BASSUEL Cyril	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 2	SCH	MICHEL Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 2	ACH	FOMBARON Gilbert	BLAMONT
FDF 2	CCH	AUBRY Kévin	BRIEY
FDF 2	ADJ	DEMOGEOT Sebastien	BRIEY
FDF 2	LTNHC	PAUMARD Dorian	BRIEY
FDF 2	ADJ	CLAUDE Sylvain	Centre de Formation SP
FDF 2	ACH	WEIDMANN Christophe	Centre de Formation SP
FDF 2	ACH	EPPE Francis	CIREY SUR VEZOUZE
FDF 2	LTN1	LOISON Thomas	CODIS-CTA
FDF 2	LTN	ZIEGLER Sylvain	FAVIERES
FDF 2	ADJ	VIAL Gerald	Grpt Prévention des Risques Incendie
FDF 2	LTN1	WATTELET Florian	Grpt Prévention des Risques Incendie
FDF 2	ACH	DONDORFFE Christophe	HAROUÉ
FDF 2	ADJ	CHEVALLIER David	LONGWY
FDF 2	ADJ	LAMBERTI Raphael	LONGWY
FDF 2	ADJ	LILLE Xavier	LONGWY
FDF 2	SCH	WARGA Sylvain	LONGWY
FDF 2	LTN1	BOURLARD Julien	LUNEVILLE
FDF 2	ADJ	GRANDJEAN Bastien	LUNEVILLE
FDF 2	ADJ	JANIN Christophe	LUNEVILLE
FDF 2	SCH	LALLEMANT Laurent	LUNEVILLE
FDF 2	ACH	LITAIZE Sebastien	LUNEVILLE
FDF 2	ACH	MALGRAS Eric	LUNEVILLE
FDF 2	ADJ	VALLI Arnaud	LUNEVILLE
FDF 2	SCH	BERTRAND Loïs	NANCY GENTILLY
FDF 2	SCH	BONNEL Stéphane	NANCY GENTILLY
FDF 2	SCH	BUCHMANN Vincent	NANCY GENTILLY
FDF 2	LTN1	CHEVILLARD Eric	NANCY GENTILLY
FDF 2	ACH	CISTERNINO Frederic	NANCY GENTILLY
FDF 2	ACH	DIDELOT Cyril	NANCY GENTILLY
FDF 2	ADJ	BIZE Cyril	NANCY JOFFRE
FDF 2	SCH	COERINI Jean-Patrick	NANCY TOMBLAINE
FDF 2	ADJ	GELLENONCOURT Benoit	NANCY TOMBLAINE
FDF 2	CDT	BOUVIER Nicolas	NANCY VANDOEUVRE

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FD 2	ADJ	GOUJON Xavier	NANCY VANDOEUVRE
FD 2	ACH	MOUGEOT Pierre	NANCY VANDOEUVRE
FD 2	ADJ	THIEBERT Guillaume	NANCY VANDOEUVRE
FD 2	LTN	ZIMMERMANN Sebastien	PIENNES
FD 2	ADJ	GIRARDOT Philippe	POMPEY
FD 2	SGT	DOMPTAIL Nicolas	PONT A MOUSSON
FD 2	SCH	JACQUOT Patrick	PONT A MOUSSON
FD 2	ADJ	MONTEIRO Jean-Louis	PONT A MOUSSON
FD 2	ADJ	XHAARD-BOLLON Sabine	PONT A MOUSSON
FD 2	ACH	BARTHELEMY Guy	SAINT NICOLAS DE PORT
FD 2	LTN	MIFSUD Sebastien	SAINT NICOLAS DE PORT
FD 2	ADJ	BIEBER Alexandre	TOUL
FD 2	SCH	BIGEREL Clément	TOUL
FD 2	ADJ	DUMANOIS Yann	TOUL
FD 2	ACH	MARTIN Franck	TOUL
FD 2	ACH	WATRIN Laurent	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
FD 2	SCH	DILLESEGER Alexandre	VAL DE L'ORNE
FD 2	LTN	LAMBERT Jean-Marc	VAL DE SEILLE
FD 2	LTN	DE SOUSA Paulo	VEZELISE
FD 2	ACH	BRUNELLI Patrick	VILLERUPT

### Equipier FDF

108

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FD 1	SGT	HOELTZEL Thibault	AUDUN LE ROMAN
FD 1	SGT	MULLER Maxime	AUDUN LE ROMAN
FD 1	LTN	MUNIER Francis	AZERAILLES
FD 1	CCH	AUBRY Yannick	BACCARAT
FD 1	SA1	LALEVEE Dylan	BACCARAT
FD 1	CAP	MACEL Ambroise	BACCARAT
FD 1	SGT	REGNIER Gaël	BACCARAT
FD 1	CAP	ZIMMER Quentin	BACCARAT
FD 1	SA1	FROESCH Jérôme	BADONVILLER
FD 1	SA1	MARSAL Anaïs	BADONVILLER
FD 1	SCH	RIBEIRO Philippe	BADONVILLER
FD 1	SGT	SCHLEININGER Sylvain	BADONVILLER
FD 1	SCH	STRUB Sylvain	BADONVILLER
FD 1	SGT	TOUSSAINT David	BADONVILLER
FD 1	SA1	VINOT Peggy	BADONVILLER
FD 1	SGT	APPARU Christophe	BAYON
FD 1	SCH	MARCHAL Arnaud	BAYON
FD 1	CAP	MEHLY Emmanuel	BAYON
FD 1	CAP	VANCON Romain	BAYON

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FDF 1	ACH	AUBERT Patrick	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CAP	FAGOT Benjamin	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CNE	GACHENOT André	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CCH	GOUZOU Michaël	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CCH	PIOT Julien	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CCH	ROBERT Aurélien	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	ADJ	THIRION Damien	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	SCH	THOMAS Xavier	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CCH	VOUAUX Fabien	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
FDF 1	CCH	HENRY Vincent	BLAMONT
FDF 1	CCH	NOEL Ludovic	BLAMONT
FDF 1	ADJ	BELLIVIER Nicolas	BRIEY
FDF 1	SGT	COMMUNAL Dimitri	BRIEY
FDF 1	ACH	MARSOL Laurent	BRIEY
FDF 1	SGT	MOLINA Alain	BRIEY
FDF 1	SCH	THOREZ Julien	BRIEY
FDF 1	ADJ	THIRION Clément	BULLIGNY
FDF 1	SCH	VILLERMIN Olivier	Centre de Formation SP
FDF 1	CAP	BAZIN Kévin	CIREY SUR VEZOUZE
FDF 1	SA1	FERRON Dylan	CIREY SUR VEZOUZE
FDF 1	SGT	STRICHER Dimitri	CIREY SUR VEZOUZE
FDF 1	ADJ	PAPIRER Dominique	CODIS-CTA
FDF 1	SGT	VAN-ASSCHE Sophie	CODIS-CTA
FDF 1	CAP	VERILLOTTE Vincent	COLOMBEY LES BELLES
FDF 1	SCH	CERVELLE Didier	GERBEVILLER
FDF 1	SGT	CERVELLE Laurent	GERBEVILLER
FDF 1	CAP	JEANBERT Alexis	GERBEVILLER
FDF 1	SGT	KIENE Mickaël	GERBEVILLER
FDF 1	CAP	PAPIRER Maxime	GERBEVILLER
FDF 1	SCH	KORCZOWSKI Mathieu	HARAU COURT
FDF 1	CCH	LAFURE Tony	HAROUÉ
FDF 1	ADJ	RAOULT Patrice	HAROUÉ
FDF 1	SCH	BISTER Laurent	HERBEVILLER
FDF 1	SA1	GUARASCIO Jean-Charles	HERBEVILLER
FDF 1	ACH	BERTIN Thierry	JARNY
FDF 1	ADJ	HERMENT Xavier	JARNY
FDF 1	SGT	DELLE Pierrick	LONGUYON
FDF 1	ADJ	LAURENT Marc	LONGUYON
FDF 1	CCH	BELLET Nicolas	LONGWY
FDF 1	CCH	BUCHAILLOT Maxime	LONGWY
FDF 1	CCH	COLLE Damien	LONGWY
FDF 1	SGT	DANLOUX Alain	LONGWY

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FDf 1	ADJ	LEMERCIER Mathieu	LONGWY
FDf 1	SCH	LEROY Arnaud	LONGWY
FDf 1	SGT	MANGIN Alexandre	LONGWY
FDf 1	SCH	STEPHANO Michael	LONGWY
FDf 1	SGT	WIOLAND Michaël	LONGWY
FDf 1	CAP	BARBIER Franck	LUNEVILLE
FDf 1	SCH	BAROTTE Olivier	LUNEVILLE
FDf 1	ACH	CARLY Samuel	LUNEVILLE
FDf 1	SCH	COLSON Cyril	LUNEVILLE
FDf 1	SCH	GARNIER Jerome	LUNEVILLE
FDf 1	SCH	GUYOT Mickael	LUNEVILLE
FDf 1	CCH	OBRECHT Mathieu	LUNEVILLE
FDf 1	CAP	VIAL Florian	LUNEVILLE
FDf 1	CCH	BAMOGO Yaleguedo	NANCY GENTILLY
FDf 1	CCH	PEREIRA Gilles	NANCY GENTILLY
FDf 1	ACH	RENAULT Jack	NANCY GENTILLY
FDf 1	CCH	GERMOND Jérôme	NANCY JOFFRE
FDf 1	CCH	MARTET Valentin	NANCY JOFFRE
FDf 1	CCH	PLANCHAIS Mickaël	NANCY JOFFRE
FDf 1	SCH	VANOT Guillaume	NANCY JOFFRE
FDf 1	SCH	BELCOUR Emilien	NANCY TOMBLAINE
FDf 1	CCH	MILITCH Florian	NANCY TOMBLAINE
FDf 1	CCH	WEBER Alexandre	NANCY TOMBLAINE
FDf 1	CCH	CURULLA Marco	NANCY VANDOEUVRE
FDf 1	SCH	ESNAULT David	NANCY VANDOEUVRE
FDf 1	CCH	GONCALVES Cédric	NANCY VANDOEUVRE
FDf 1	SGT	JACQUOT Rémi	NANCY VANDOEUVRE
FDf 1	SGT	MEAZZA Damien	NANCY VANDOEUVRE
FDf 1	CAP	MONGE Vincent	NANCY VANDOEUVRE
FDf 1	ACH	DURAND Frederic	POMPEY
FDf 1	ACH	ENSMINGER Lionel	POMPEY
FDf 1	SCH	COLIN Christophe	PONT A MOUSSON
FDf 1	SCH	FRANCOIS Cyril	PONT A MOUSSON
FDf 1	CCH	GROLIER Nicolas	PONT A MOUSSON
FDf 1	ADJ	MONTEIRO Jean-Louis	PONT A MOUSSON
FDf 1	CCH	NOEL Christophe	PONT A MOUSSON
FDf 1	SGT	ACACIA Florian	SAINT NICOLAS DE PORT
FDf 1	SA1	BERTINET Valentin	SAINT NICOLAS DE PORT
FDf 1	ACH	CAURIER Daniel	SAINT NICOLAS DE PORT
FDf 1	CCH	FRANCOIS Alexis	SAINT NICOLAS DE PORT
FDf 1	CAP	GORINI Willy	SAINT NICOLAS DE PORT
FDf 1	SCH	BARON Laurent	TOUL
FDf 1	CCH	GALL Jean-Baptiste	TOUL
FDf 1	SCH	TALFOURNIER Guillaume	TOUL

Niveau de formation	Grade	Nom Prénom	Affectation
FDF 1	SGT	KLEIN Alan	TRIEUX-TUCQUEGNEUX
FDF 1	SGT	LIEGEOIS Arnaud	VILLERUPT
FDF 1	LTN	NACHTEGAEL Dominique	VITERNE

Cette liste est valable au titre de l'année 2018.

Seuls les personnels inscrits sur cette liste peuvent être engagés pour cette activité.

**Colonel Jérôme PETITPOISSON**  
**Directeur Départemental**  
**des Services d'Incendie et de Secours,**  
**Chef de Corps**





Nancy, 19 JAN. 2018

Groupeement de Planification et de Coordination Opérationnelles  
Affaire suivie par : le Cdt Nicolas XHAARD-BOLLON  
Courriel : [operation@sdis54.fr](mailto:operation@sdis54.fr)  
Tél : 03.83.41.18.60  
Fax : 03.83.41.18.69  
N° de la note : DIR 18-0043

## Liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers titulaires de l'emploi «échelier» pour l'année 2018

**VU** l'article R.223-13-9 du code du travail ;

**VU** le chapitre XIII de la loi du 26 janvier 1984 consacré à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive ;

**VU** l'article 48 de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°98-1084 du 2 décembre 1998 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, relatif à la formation à la conduite des équipements de travail automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes ;

**VU** le décret n°2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour les travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services d'Incendie et de Secours ;

**VU** la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, DDSC 9/GB/NP n° 692 du 18 décembre 2007 sur la formation des manipulateurs de moyens élévateurs articulés ;

**CONSIDERANT** que les sapeurs-pompiers mentionnés ci-dessous sont titulaires de la formation de l'emploi d'échelier (UV COD 1.1) ;

**SUR PROPOSITION** du référent départemental «conduite» ;

La liste d'aptitude opérationnelle est définie comme suit :

### Conducteur échelier

340

Grade	Nom	Prénom	Affectation
CCH	AUBRY	Yannick	BACCARAT
ADJ	BENOIT	Jean-Francis	BACCARAT
CCH	DANTANT	Michaël	BACCARAT
CCH	FREMION	Pierre-Etienne	BACCARAT
LTN	GIRONDE	Jean-Pierre	BACCARAT
CCH	LHULLIER	Alexis	BACCARAT
SGT	VOURIOT	Vincent	BACCARAT
CCH	WALTER	Jean-Raymond	BACCARAT
SGT	APPARU	Christophe	BAYON
ACH	AUBERT	Patrick	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	COLNOT	Thierry	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CAP	FAGOT	Benjamin	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	JOANNES	Anthony	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
LTN	LHULLIER	Dominique	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SGT	MENIGOT	Régis	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SCH	MICHEL	Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	MUNIER	Stéphane	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
ADJ	THIRION	Damien	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SCH	THOMAS	Xavier	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	AUBRY	Kévin	BRIEY
SGT	COMMUNAL	Dimitri	BRIEY
ADJ	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY
ADJ	ESCUDIER	Adrien	BRIEY
ADJ	GANGLOFF	Edwige	BRIEY
ACH	GARIN	Denis	BRIEY
CCH	GEGOUT	Samuel	BRIEY
ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
ACH	GILLANT	Cédric	BRIEY
ACH	MARCHESE	Antoine	BRIEY
ACH	MARSOL	Laurent	BRIEY
SGT	MOLINA	Alain	BRIEY
SA1	NAGEL	Patrick	BRIEY
SCH	NORROY	Samuel	BRIEY
CCH	OLIVIER	Dimitri	BRIEY
ACH	PANIGHINI	Marc	BRIEY
ADJ	PAYEUR	Philippe	BRIEY
ADJ	PETREMENT	Jérôme	BRIEY
ACH	THIRY	Gilles	BRIEY
SGT	THOMAS	Julien	BRIEY
SCH	TINOUILINE	Laid	BRIEY
ACH	BERTEAU	François	Centre de Formation SP
ACH	WEIDMANN	Christophe	Centre de Formation SP

Grade	Nom	Prénom	Affectation
CCH	FIFRE	Grégory	CHANTEHEUX
ACH	EPPE	Francis	CIREY SUR VEZOUZE
SCH	STRICHER	Dimitri	CIREY SUR VEZOUZE
SCH	HERBAIN	Julien	CODIS-CTA
CCH	LAUTREFIN	Adrien	CODIS-CTA
LTN1	LOISON	Thomas	CODIS-CTA
ADJ	PAPIRER	Dominique	CODIS-CTA
SCH	THOUVENIN	Hervé	CODIS-CTA
CAP	DOREMUS	Nicolas	DIEULOUARD
LTN1	MICHY	Marc	GRPT PAYS HAUT
ADJ	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Incendie
CDT	MARTET	Olivier	Grpt Soutien Technique Logistique
SGT	ADAM	Yannick	JARNY
ACH	BERTIN	Thierry	JARNY
SCH	BIAGINI	Michel	JARNY
SA1	CHARLES	Michael	JARNY
LTN	CORNOLTI	Jérôme	JARNY
ACH	GENOT	Denis	JARNY
ACH	GRAFF	Patrick	JARNY
SGT	PERIN	Olivier	JARNY
ACH	ROBIN	Philippe	JARNY
SCH	SZYMCZAK	Jordan	JARNY
SGT	TONIOLO	Mickaël	JARNY
SGT	COQUEAU	Davy	LONGUYON
CCH	DUTOT	Marcel	LONGUYON
CCH	LAURANT	Geoffray	LONGUYON
CAP	LORCIN	Romain	LONGUYON
CAP	PELISSIER	Cédric	LONGUYON
SCH	PIERRE	Fabien	LONGUYON
ADJ	AIROLDI	Aurélien	LONGWY
SCH	ANKI	Nadjim	LONGWY
CCH	BLUMENFELD	Thibaut	LONGWY
SCH	BONVIN	Vincent	LONGWY
CCH	BUCHAILLOT	Maxime	LONGWY
LTN1	DALLASEN	Julien	LONGWY
SCH	DANLOUX	Alain	LONGWY
LTN1	DOELSCH	Pascal	LONGWY
CCH	FENICE	Ludovic	LONGWY
CCH	FERREIRA	Claude	LONGWY
SGT	FOUCHET	Fabien	LONGWY
CCH	GODEFROY	Thibaut	LONGWY
CCH	GWIZDZ	Benoit	LONGWY
ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
SGT	JAHIER	Julien	LONGWY

Grade	Nom	Prénom	Affectation
CCH	LABONNE	Benjamin	LONGWY
ADJ	LAHURE	Jérôme	LONGWY
ADJ	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY
ADJ	LILLE	Xavier	LONGWY
ADJ	NEMEC	David	LONGWY
CCH	PETHE	Philippe	LONGWY
CCH	RAELE	Mickaël	LONGWY
ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
CCH	RENEAUX	Raphaël	LONGWY
SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
SGT	TREPOUT	Cédric	LONGWY
SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
CAP	WOJTRZYK	Guillaume	LONGWY
SCH	BARBERIS	Cyrille	LUNEVILLE
CAP	BARBIER	Franck	LUNEVILLE
SCH	BAROTTE	Olivier	LUNEVILLE
SGT	BASTER	Maxime	LUNEVILLE
CCH	BELCOUR	Aurélie	LUNEVILLE
ACH	CARLY	Samuel	LUNEVILLE
CCH	CEREJO	Thibaut	LUNEVILLE
CCH	CHAFFIN	Gérôme	LUNEVILLE
SCH	CLEMENT	Géraud	LUNEVILLE
SGT	CLEMENT	Julien	LUNEVILLE
SCH	COLSON	Cyril	LUNEVILLE
CCH	DESCHAMPS	Stéphane	LUNEVILLE
SCH	GARNIER	Jerome	LUNEVILLE
ACH	GIRONDE	Gregory	LUNEVILLE
ADJ	GRANDJEAN	Bastien	LUNEVILLE
SCH	GUYOT	Mickaël	LUNEVILLE
ACH	HAENEL	Laurent	LUNEVILLE
ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
CCH	LEBOUBE	Christophe	LUNEVILLE
CAP	LEDIG	Quentin	LUNEVILLE
SGT	LEDIG	Kévin	LUNEVILLE
ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
ACH	MALGRAS	Eric	LUNEVILLE
SCH	MARIN	Michael	LUNEVILLE
CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE
SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
ADJ	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
SCH	VIRY	Laurent	LUNEVILLE

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ADJ	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
SCH	WAGENFUHR	Eric	LUNEVILLE
SCH	LAURENT	Stephane	MANCIEULLES
SCH	MERCKX	Herve	MANCIEULLES
SCH	BERTRAND	Lois	NANCY GENTILLY
SCH	BONNEL	Stéphane	NANCY GENTILLY
ADJ	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
SCH	CAPUT	Stéphane	NANCY GENTILLY
ACH	CISTERNINO	Frederic	NANCY GENTILLY
CCH	CORNU	Julien	NANCY GENTILLY
SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY GENTILLY
SCH	DELBE	Teddy	NANCY GENTILLY
ACH	DEMARCHE	Vincent	NANCY GENTILLY
ADJ	DE POLI	Guillaume	NANCY GENTILLY
ACH	DIDELOT	Cyril	NANCY GENTILLY
CCH	GOUEPO	Mesnil Alou	NANCY GENTILLY
CCH	GRUY	Stéphane	NANCY GENTILLY
SGT	JACQUOT	Rémi	NANCY GENTILLY
SCH	LEMAIRE	Yannick	NANCY GENTILLY
SCH	LOURDEAU	Aurélia	NANCY GENTILLY
SCH	MARANGE	Thibaut	NANCY GENTILLY
CCH	MAUJEAN	Olivier	NANCY GENTILLY
CAP	MEUNIER	Johan	NANCY GENTILLY
ACH	RENAULT	Jack	NANCY GENTILLY
CCH	REPERT	William	NANCY GENTILLY
SGT	ROLLET	Geoffrey	NANCY GENTILLY
ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
SCH	STUTZMANN	Thomas	NANCY GENTILLY
ADJ	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
SCH	BOLLE	Stephane	NANCY JOFFRE
SCH	CASSE	Elvis	NANCY JOFFRE
SCH	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE
SGT	CHALON	Thomas	NANCY JOFFRE
SCH	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE
ACH	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
SCH	FAGOT	Geoffrey	NANCY JOFFRE
SGT	FOUCHET	Thomas	NANCY JOFFRE
CCH	GERMOND	Jérôme	NANCY JOFFRE
LTN1	HABERT	Michel	NANCY JOFFRE
SCH	HAUSWALD	Jean-Baptiste	NANCY JOFFRE
ADJ	JOURDAIN	Vincent	NANCY JOFFRE
ACH	KECH	Martial	NANCY JOFFRE
ADJ	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE
CCH	LE GALL	Sébastien	NANCY JOFFRE

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ADJ	MARTIN	Philippe	NANCY JOFFRE
CCH	MARTIN	Nicolas-Eric	NANCY JOFFRE
SGT	MEAZZA	Damien	NANCY JOFFRE
SCH	MOUGIN	Michael	NANCY JOFFRE
SCH	PAILLON	Gregory	NANCY JOFFRE
SCH	PERRIN	Cédric	NANCY JOFFRE
CCH	PINNA	Maxime	NANCY JOFFRE
CCH	PLANCHAIS	Mickaël	NANCY JOFFRE
SGT	POIROT	Ludovic	NANCY JOFFRE
SGT	SAVARIAU	Nicolas	NANCY JOFFRE
CCH	SELLIER	Yoann	NANCY JOFFRE
SCH	VANOT	Guillaume	NANCY JOFFRE
SCH	VITU	Fabien	NANCY JOFFRE
CCH	BERGERON	Patrice	NANCY TOMBLAINE
SGT	CHABIN	Yannick	NANCY TOMBLAINE
CCH	CHEVRIER	Aurélien	NANCY TOMBLAINE
ADJ	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE
SCH	COERINI	Jean-Patrick	NANCY TOMBLAINE
SCH	COLIN	Laurent	NANCY TOMBLAINE
SCH	DELOY	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
ADJ	GELLENONCOURT	Benoit	NANCY TOMBLAINE
SCH	GOURDANGE	Thierry	NANCY TOMBLAINE
ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
SCH	MEDINA	Gabriel	NANCY TOMBLAINE
CCH	MILITCH	Florian	NANCY TOMBLAINE
SGT	ORLANDI	Fabrice	NANCY TOMBLAINE
SCH	OUDARD	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
CCH	PETITCOLIN	Mathieu	NANCY TOMBLAINE
SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
SCH	THEVENON	Yannick	NANCY TOMBLAINE
SGT	WARIN	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
CCH	WEBER	Alexandre	NANCY TOMBLAINE
SGT	BARBE	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
CCH	BELIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
CCH	CURULLA	Marco	NANCY VANDOEUVRE
SCH	ESNAULT	David	NANCY VANDOEUVRE
CCH	GONCALVES	Cédric	NANCY VANDOEUVRE
SGT	GOYEZ	Anthony	NANCY VANDOEUVRE
CCH	GRANDJEAN	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE
SCH	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	OUDOT	Julien	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	PARISET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
CCH	PINOT	Mathilde	NANCY VANDOEUVRE
SCH	PLONGUE	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
SGT	ROLLE	Matthieu	NANCY VANDOEUVRE
CAP	SOURDIN	Kévin	NANCY VANDOEUVRE
SCH	STAUDT	Vincent	NANCY VANDOEUVRE
SCH	THIBONNET	Yann	NANCY VANDOEUVRE
CAP	TRUCHOT	Frédéric	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	BELCOUR	Emilien	NEUVES MAISONS
SGT	BOUCHER	Sébastien	NEUVES MAISONS
ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS
ADJ	CLAUDE	Sylvain	NEUVES MAISONS
SCH	CONREUX	Damien	NEUVES MAISONS
ACH	DUEZ	Jean-Marie	NEUVES MAISONS
ACH	GONCALVES	Bernard	NEUVES MAISONS
ACH	JAMIN	Emmanuel	NEUVES MAISONS
CAP	KNOBLAUCH	Marc	NEUVES MAISONS
SCH	MALTON	Francis	NEUVES MAISONS
ADJ	MARCHAL	Patrick	NEUVES MAISONS
ADJ	PESNEAU	Jimmy	NEUVES MAISONS
SCH	THOUVENOT	Yann	NEUVES MAISONS
ADJ	BERBAIN	Christophe	POMPEY
SCH	BONNAVENTURE	David	POMPEY
ACH	CITE	Emmanuel	POMPEY
SCH	DORVAUX	Alexis	POMPEY
ACH	DURAND	Frederic	POMPEY
ACH	ENSMINGER	Lionel	POMPEY
ADJ	GIRARDOT	Philippe	POMPEY
SCH	GUIGUES	David	POMPEY
ACH	HOFFMANN	Christian	POMPEY
CCH	JADOT	David	POMPEY
SGT	MARIN	Frederic	POMPEY
SCH	MURATORE	Jeremy	POMPEY
ACH	NOEL	Didier	POMPEY
ACH	RAVAL	Nicolas	POMPEY
SCH	REMICHIOUS	Vincent	POMPEY
SCH	RICHARD	Jean-Pascal	POMPEY
SCH	ROUSSEAU	Frantz	POMPEY
ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
ACH	BAYETTE	Michel	PONT A MOUSSON
ACH	BERKA	Arnaud	PONT A MOUSSON
ADJ	BRAUSCH	Didier	PONT A MOUSSON

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SGT	CABRET	Aurelie	PONT A MOUSSON
CCH	CHRETIEN	Pascal	PONT A MOUSSON
SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
CNE	DISSE	Fabien	PONT A MOUSSON
SGT	DOMPTAIL	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	FLOSSE	Nicolas	PONT A MOUSSON
ADJ	FRANCOIS	Cyril	PONT A MOUSSON
ADJ	FRANIATTE	Jerome	PONT A MOUSSON
CCH	GENIN	Clément	PONT A MOUSSON
CCH	GROLIER	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	JACQUOT	Patrick	PONT A MOUSSON
CCH	MAFFEIS	Patrick	PONT A MOUSSON
SGT	MARLY	Jocelyn	PONT A MOUSSON
ACH	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
ACH	PETIT	Jean-François	PONT A MOUSSON
CCH	STCHERBININE	Jérémy	PONT A MOUSSON
SCH	STEPHAN	Hervé	PONT A MOUSSON
SCH	TANNEUR	Anthony	PONT A MOUSSON
CCH	WELTZ	Gilbert-Gilles	PONT A MOUSSON
ADJ	XHAARD-BOLLON	Sabine	PONT A MOUSSON
SCH	AMBUHL	Joël	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	ANTOINE	Benoit	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	ARCOBA	Robert	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	BECKER	Didier	SAINT NICOLAS DE PORT
LTN	CHERRIER	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	CREMA	Antoni	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	CRETEAU	Christian	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	DURAND	Francis	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	EPAULAIS	Didier	SAINT NICOLAS DE PORT
SGT	LECLERC	Thierry	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	LEROY	Patrick	SAINT NICOLAS DE PORT
LTN	MIFSUD	Sebastien	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	PICART	Cyrille	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	ROUYER	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	SOLIWADA	Philippe	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	THESE	Lionel	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VANHOEYLANDT	Dominique	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VAUTRIN	Sylvain	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VILLERMIN	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	BARON	Laurent	TOUL
ADJ	BIEBER	Alexandre	TOUL
SCH	BIGEREL	Clément	TOUL
SCH	DEHAN	Olivier	TOUL
CCH	DEMARD	Damien	TOUL
ACH	DEMOUGIN	Laurent	TOUL

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	DE SANTIS	Fabrice	TOUL
ADJ	DUMANOIS	Yann	TOUL
SCH	FABREGA	Thierry	TOUL
SCH	FELICANI	Nicolas	TOUL
ACH	GAILLARD	Olivier	TOUL
CCH	GALL	Jean-Baptiste	TOUL
LTN1	GARNIER	David	TOUL
ADJ	HANESSE	Dominique	TOUL
CCH	HOUSSE	Mathieu	TOUL
ADJ	KAPPES	Olivier	TOUL
SCH	KRISNER	Claude	TOUL
SCH	LUCKO	Mickael	TOUL
SGT	MAJCSAK	Jean-Claude	TOUL
ACH	MARTIN	Franck	TOUL
CCH	MAZOYER	Olivier	TOUL
SCH	NOEL	Romain	TOUL
SCH	TAGNON	Pascal	TOUL
ADJ	TALFOURNIER	Guillaume	TOUL
ACH	BONIFACI	Noel	VAL DE L'ORNE
SCH	DILLENSEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE
SGT	FROMENT	Loïc	VAL DE L'ORNE
ACH	HUGY	Jose	VAL DE L'ORNE
CCH	METZELER	Eric	VAL DE L'ORNE
SCH	SCHAFFHAUSER	Patrick	VAL DE L'ORNE
CCH	TORNIERI	Dominique	VAL DE L'ORNE
LTN	LAMBERT	Jean-Marc	VAL DE SEILLE
CCH	AIROLDI	Damien	VILLERUPT
CCH	FERRARA	Jean-Pierre	VILLERUPT
SGT	LIEGEOIS	Arnaud	VILLERUPT
SCH	MUCCIARELLI	Mario	VILLERUPT
LTN	SCASSELLATI	Denis	VILLERUPT
SCH	SWOROWSKI	Joshua	VILLERUPT
SCH	TEODORO	Tony	VILLERUPT

Cette liste est valable au titre de l'année 2018.

Seuls les personnels inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention, manœuvres et formations pour cette activité.

**Colonel Jérôme PETITPOISSON**  
**Directeur Départemental**  
**des Services d'Incendie et de Secours,**  
**Chef de Corps**



## REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N°17-2813 Etablissant la liste d'aptitude  
après examen professionnel pour l'accès au grade de  
sergent de sapeurs-pompiers professionnels

LE PRÉSIDENT DU C.A.S.D.I.S

**VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n°2012-731 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 et à l'article 22 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n°15-2364 du 4 novembre 2015 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels modifié par l'arrêté n°16 -377 du 29 mars 2016 ;

**VU** l'arrêté SDIS n°16-1056 du 2 mai 2016 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le procès-verbal de réunion et la liste d'admission établis par le jury le 13 mai 2016,

**CONSIDERANT** les accords d'inscription sur la liste d'aptitude, formulées par les lauréats de l'examen professionnel ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la CAP des sapeurs-pompiers non officiers du 17 octobre 2017 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels suite à réussite à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2016 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	DATE DE 1 <sup>ère</sup> INSCRIPTION
JACQUOT	Rémi	20 octobre 2017
MEAZZA	Damien	20 octobre 2017
ORLANDI	Fabrice	20 octobre 2017
POIROT	Ludovic	20 octobre 2017
ROLLE	Matthieu	20 octobre 2017
ROLLET	Geoffrey	20 octobre 2017

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental Adjoint du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy, le 20 octobre 2017

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
: Affichage

Transmis au représentant de l'Etat : .....

Si vous entendez contester la présente, vous pouvez former, dans un délai de 2 mois, à compter du jour de notification de la décision :

1 – un recours gracieux devant le Président du CASIS 54  
2 – un recours contentieux devant le Président du Tribunal Administratif. En ce cas, il vous est conseillé de demander les fiches d'information établies par le T.A de NANCY, qui vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais de recours, etc...

Elles vous seront adressées gratuitement sur simple demande au :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY  
5, place de la Carrière Case officielle n° 38  
54036 NANCY CEDEX



REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE SDIS N° 2017-3388 PORTANT NOMINATION DE MADAME MARTINE COULOMBEL,  
REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE D'AVANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du SDIS en date du 19 novembre 2008 instituant une régie d'avance pour la conservation et la distribution des chèques de services « restauration » ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du SDIS en date du 19 novembre 2008 fixant le régime indemnitaire global du régisseur ;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 décembre 2017, valant agrément ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** : Madame Martine COULOMBEL est nommée régisseur titulaire de la régie d'avance avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Martine COULOMBEL sera remplacée par le Commandant Stéphane IMBERT, mandataire suppléant.

**ARTICLE 3** : Madame Martine COULOMBEL est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 1 220,00 €.

**ARTICLE 4** : Madame Martine COULOMBEL percevra la nouvelle bonification indiciaire (NBI) afférente à l'exercice de cette activité, soit 15 points d'indice majoré pour les régies de 3 000 à 18 000 €.

**ARTICLE 5** : Monsieur Stéphane IMBERT, mandataire suppléant, ne percevra pas de NBI.

**ARTICLE 6** : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

**ARTICLE 7 :** Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

**ARTICLE 8 :** Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**ARTICLE 9 :** Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**ARTICLE 10 :** L'arrêté du Président du Conseil d'Administration n° 3306/09 du 17 décembre 2009 est abrogé.

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de notification aux intéressés.

**ARTICLE 12 :** M. le Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY, le 26 décembre 2017

<p>Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle</p>  <p>Monsieur Gauthier BRUNNER</p>	<p>Le régisseur titulaire précédé de la formule manuscrite « vu pour acceptation » <i>Vu pour acceptation</i></p>  <p>Mme Martine COULOMBEL</p>	<p>Le mandataire suppléant précédé de la formule manuscrite « vu pour acceptation » <i>Vu pour acceptation</i></p>  <p>CDT Stéphane IMBERT</p>
--	--	---

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central  
Ampliations : Pairie (2)  
Intéressés (2) pour notification